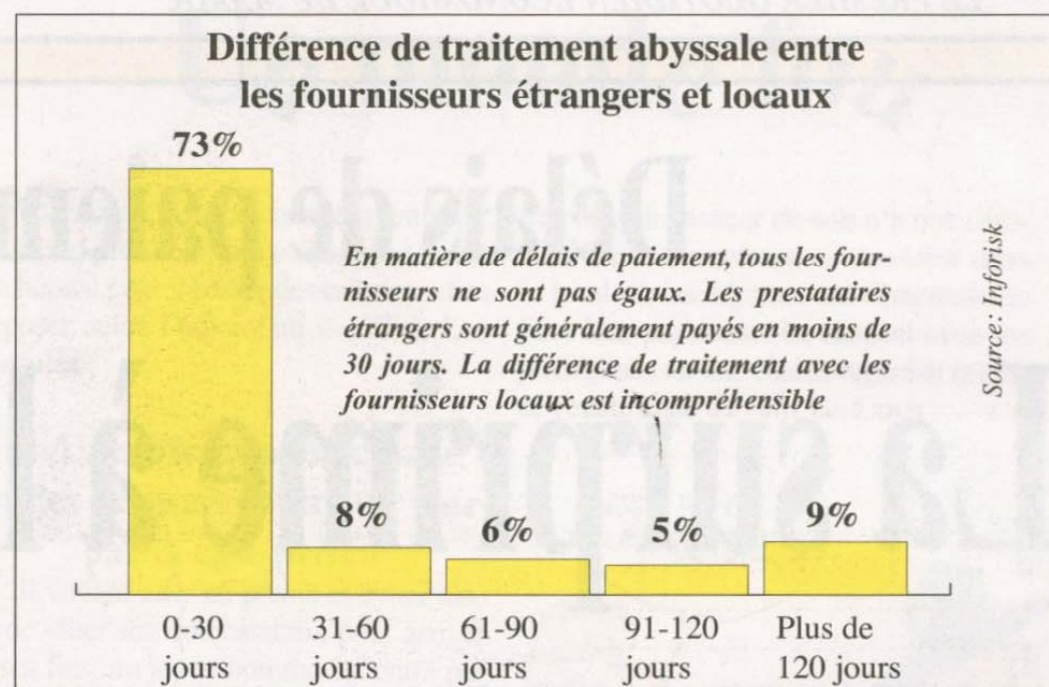


Import: Votre accreditif bancaire SVP!

- Un acompte ou une lettre de crédit avant livraison
- Les règlements s'effectuent en 30 jours dans 3/4 des cas
- 11 milliards de DH de business en moins par an dû au manque de confiance

LES débats sur les délais de paiement se multiplient sans pour l'instant aboutir à un changement de comportement des entreprises. En moyenne, les entreprises règlent leurs fournisseurs en 84 jours avec des écarts importants selon les secteurs. Pour certains, il faut patienter jusqu'à 180 jours, voire plus, pour être payés. Ceci dit, tous les fournisseurs ne sont pas logés à la même enseigne. Il existe une différence de traitement abyssale entre les fournisseurs



étrangers et locaux. Au moins 73% des factures des prestataires étrangers sont réglées en 30 jours maximum, selon Inforisk sur la base d'un échantillon de 1.000 entreprises. Les paiements supérieurs à 90 jours représentent 14%. L'assureur crédit Euler

Les délais de paiement par secteur (en jours en 2018)

| | |
|--------------------------|-----------|
| Commerce de détail | 49 |
| Autres services | 71 |
| Agroalimentaire | 62 |
| Transports | 107 |
| Métaux | 86 |
| Energie | 43 |
| Services publics | 83 |
| Technologie | 133 |
| Industrie pharmaceutique | 90 |
| BTP | 88 |
| Moyenne nationale | 84 |

Source: Euler Hermes

Les rapports de force entre les entreprises marocaines et leurs fournisseurs étrangers sont moins déséquilibrés qu'ils ne le sont avec les prestataires locaux

Hermes dresse un constat similaire. En intégrant l'acompte qui pèse pour 1/3 de la créance, les délais de paiement des fournisseurs étrangers sont en moyenne de 30 jours, relève Stéphane Colliac, économiste

senior à Euler Hermes. Hors acompte, les délais observés sont de 45 jours.

Les rapports de force entre les entreprises marocaines et leurs fournisseurs étrangers sont moins déséquilibrés qu'ils ne le sont avec les prestataires locaux. Par ailleurs, les conditions de paiement dans les contrats internationaux sont la conséquence de la dégradation de la réputation des opérateurs marocains. Les délais de paiement en interne et la mauvaise foi de certains importateurs ont contribué à la détérioration du risque commercial du pays. Le Royaume figure parmi les plus mauvais élèves dans plusieurs enquêtes internationales sur les délais de paiement.

L'exigence d'un acompte ou d'un accreditif bancaire systématiquement avant

la livraison d'une marchandise témoigne d'une asymétrie d'information et des craintes liées à la solvabilité des clients. Un fournisseur peu confiant va demander un paiement au comptant pour se protéger contre le risque d'impayé. Le problème, c'est que les mauvais comportements de quelques-uns affectent tout l'écosystème. «Il est dommage que des opportunités d'affaires soient perdues, parce qu'un paiement au comptant est demandé et ne peut être mis en œuvre par l'acheteur. Cela prive les entreprises marocaines de près de 11 milliards de DH par an, autant d'argent qui manque ensuite aux entreprises marocaines», note l'économiste d'Euler Hermes.

La lourdeur du système judiciaire (le règlement d'une défaillance prend en moyenne trois ans) impacte aussi l'appréciation des

partenaires étrangers. Même en cas de jugement favorable, le taux de recouvrement de la créance n'atteint pas 30%. □

F.Fa